

“



## La lettre DU MAIRE

## DE NOUVEAUX MÉDECINS GÉNÉRALISTES ARRIVENT À MEXIMIEUX EN NOVEMBRE.

Chers concitoyens,

Ce fut l'un **des axes forts de la dernière campagne municipale** et l'engagement de notre équipe à l'égard des Meximiards..

Depuis la création de la zone d'activité médicale et l'installation de 55 professionnels d'activité médicale et paramédicale au Médipôle et sur la zone médicale, le territoire manquait de médecins généralistes.

Après plusieurs mois de recherche, de rencontres et de discussions, **l'objectif est atteint.**

Dès le début du mandat, la commune avait sollicité le cabinet Hypocrate pour l'accompagner dans la mise en œuvre d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP). Avec les 2 nouveaux médecins et tous les professionnels du Médipôle, la MSP a été validée le 30 Août 2021 par l'Agence Régionale de Santé (ARS).

**Le Dr Sarah VERSTRAETE et le Dr Rachid SETAIHI**, tous deux médecins généralistes s'installent au Pôle Médical, 180 rue du Dr Fuvel. L'aménagement du cabinet médical a commencé et **les deux médecins débuteront les consultations mi-novembre 2021.**

Répondant non seulement à un **besoin de la population** mais également à un **enjeu de santé publique**, nous serons désormais en mesure de proposer sur la commune une **offre médicale complète pour l'ensemble des Meximiards.**

Le recrutement continue et d'autres médecins pourraient venir compléter l'équipe dans les mois à venir.

Soyez assurés que cet axe est une préoccupation majeure de notre mandat.

Jean-Luc RAMEL  
Bien à vous  
am  
Maire de Meximieux



**Dr Sarah VERSTRAETE**

**DES de Médecine Générale**

*Diplômée de la faculté de médecine de Lyon en médecine générale.*



**Dr Rachid SETAIHI**

**DES Médecine Générale**

**DIU d'échographie générale**

*Diplômé de la faculté de médecine de Lyon en médecine générale.*

Bonjour,

Nous sommes les **Docteurs Rachid Setaihi et Sarah Verstraete**, diplômés de la faculté de médecine de Lyon en médecine générale.

**Avec le soutien de la Municipalité**, nous avons le plaisir de vous annoncer **notre installation à Meximieux, dans les locaux du Médipôle au 180 rue Docteur Fuvel.**

Nous souhaitons travailler avec les différents professionnels de santé implantés sur le territoire afin de proposer des prises en charge adaptées et optimisées. Nous avons en ce sens créé une **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP)** qui regroupe différents soignants afin d'améliorer l'offre de soin local : dermatologue, infirmières, sage-femmes, podologues, orthophonistes, diététicienne, psychomotriciens et un pharmacien. Cette structure a pour vocation de se développer au service des besoins de la population et du territoire.

**Nous souhaitons nous inscrire durablement sur Meximieux** et proposer une médecine générale de qualité que ce soit dans le suivi des pathologies chroniques, les pathologies aiguës, la prévention ou le dépistage. Nous réaliserons tous les deux le suivi de l'adulte (homme et femme), de la gynécologie et de la pédiatrie.

Afin d'optimiser nos prises en charge, nous compléterons notre activité par de l'échographie générale adaptée au suivi, au dépistage et aux urgences. (échographe sur place)

**Le cabinet sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi du 8h00 à 12h.**

Nous fonctionnerons uniquement sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous sera possible à partir du 9 Novembre :

- Par Internet via Doctolib
- Par Téléphone au 04 74 39 96 32

Nous garderons des créneaux horaires pour les urgences journalières et pour d'éventuelles visites à domicile.

**L'ouverture du cabinet est prévue le 22 novembre 2021.**

Au plaisir de vous rencontrer au cabinet.



**Dr Rachid Setaihi et Dr Sarah Verstraete**

Cabinet Médical de Meximieux

Les Oliviers

# QUE SE PASSE T'IL AVEC LES « TAXE D'HABITATION » ET « TAXE FONCIÈRE » ?

Vous avez l'habitude de vous acquitter de votre taxe foncière et taxe d'habitation respectivement les 15 octobre et 15 novembre ou 15 décembre pour la seconde.

Une réforme de l'état non désirée par les collectivités locales est venue bouleverser cela.

La taxe d'habitation a été supprimée pour 2/3 des foyers fiscaux. Un tiers des foyers fiscaux s'en acquitte encore mais dès cette année, elle diminue de 30%, puis encore de 30% en 2022 pour être totalement supprimée en 2023 (sauf pour les résidences secondaires).

Cependant, dès 2021, il n'y aura plus **de revenus provenant** de la taxe d'habitation pour les communes. Les personnes qui s'acquittent encore partiellement de cette taxe, en fait, l'offrent à l'Etat.

Ce qui revient aux communes à présent c'est uniquement le produit de la taxe foncière augmentée de la part de foncier qui revenait au Département encore en 2020.

Dans votre avis 2020, cela correspond à la colonne de « Meximieux » pour 16,31% et la colonne « Département » pour 13,97%. Désormais l'addition de ces 2 colonnes revient à Meximieux.

Cela équivaut pour vous à un taux de 30,28% en 2020.

## Les principales recettes d'une commune sont vos impôts locaux et la dotation globale de fonctionnement. (versée par l'état)

Au 31/12/2020, de fait **les recettes correspondaient à 827 € par habitant contre 1159 € pour des communes de même taille.**

L'article 34 de la Constitution stipule que le législateur détermine les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales, de leurs compétences et de leurs ressources.

Cela n'a pas empêché que, sur la dotation globale de fonctionnement ( instituée en 1979 pour regrouper un ensemble de dotations versées par l'Etat aux communes ) si l'on considère qu'elle avait atteint un maximum en 2012, chaque année elle a diminué et fin 2020 c'est une perte très importante que nous avons enregistrée : -2 401 558 € sur le budget de la commune ; cela représente l'addition des deltas chaque année depuis 2013 , entre le dernier montant de 2012 et la constatation annuelle de la dotation.

## Nos dépenses courantes dites de fonctionnement sont de 761 € par habitant contre 1014 € / habitant pour les communes équivalentes.

La commune de Meximieux est gérée avec rigueur mais il n'était plus possible de ne pas augmenter la fiscalité d'autant plus qu'**elle n'avait pas augmenté depuis plus de 12 ans.**

C'est pourquoi sur vos avis 2021 de taxe foncière figure le taux de 2020 qui est donc de 30,28 % et que nous avons fixé désormais à 33,91 % pour 2021.

Cependant vos factures de taxes locales diminuent, la taxe d'habitation est supprimée pour les 2/3 des foyers fiscaux et pour le tiers restant cette taxe va diminuer pendant 2 ans de 30% pour être supprimée totalement en 2023.

Aucune augmentation de vos taxes n'était intervenue depuis l'année 2009.

Sur l'exemple qui vous est présenté, ci-après, l'augmentation est de 62 €, soit environ 5 € /mois.

## Depuis 2009 : 0% d'augmentation des impôts locaux

Afin de partiellement compenser les recettes perdues suite aux décisions de l'état et pour poursuivre l'entretien et le développement de la commune, décision a été prise par la commune en 2021 d'augmenter la taxe foncière.

Exemple d'évolution de la taxe foncière (supérieur à la moyenne de la ville), pour une famille de Meximieux : + 5 € par mois.



## EXEMPLE D'UN AVIS DE TAXE FONCIÈRE D'UN FOYER DE MEXIMIEUX

### TAXE FONCIÈRE 2020

#### RECETTE POUR LA COMMUNE

TP 2020	Commune	Significatif de communes	Taux personnalisé	Département	Taux applicables	Taux octroies municipales	Taux (EHPAD)	Total des cotisations
Taux 2019	16,31 %	%	%	13,97 %	0,166 %	5,25 %	0,105 %	
Taux 2020	16,31 %	%	%	13,97 %	0,166 %	5,42 %	0,105 %	
Adresse								
Base 01	1934			1934	1934	1934	1934	
Cotisation	315			270	3	268	2	658
Cotisation Iscote 01								
Adresse								
Base 02								
Cotisation								
Cotisation Iscote 02								
Cotisation 2019	312			267	3	270	2	
Cotisation 2020	315			270	3	268	2	658
Variation	+0,96 %	%	%	+1,12 %	0 %	-3,94 %	0 %	

Commune : MEXIMIEUX (244), AIR (01)

#### RECETTES NON DESTINÉES À LA COMMUNE

### TAXE FONCIÈRE 2021

#### DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Taxes foncières 2021	Commune	Significatif de communes	Taux personnalisé	Taux départementaux	Taux octroies municipales	Taux (EHPAD)	Total des cotisations
Taux 2020	30,28 %	%	%	0,166 %	5,42 %	0,105 %	
Taux 2021	33,91 %	%	%	0,14 %	5,73 %	0,129 %	
Adresse							
Base	1938			1938	1938	1938	
Cotisation	657			3	267	3	920
Cotisation Iscote							
Adresse							
Base							
Cotisation							
Cotisation Iscote							
Cotisation 2020	505			3	268	2	
Cotisation 2021	657			3	267	3	920
Variation	+12,31 %	%	%	0 %	-4,10 %	+50,00 %	

## LES REVENUS DE LA COMMUNE EN 2020

TAXE FONCIÈRE

1.357.785 €

TAXE D'HABITATION

1.145.189 €

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

818.195 €

AUTRES RECETTES

3.253.812 €

(subventions, dotations de solidarité rurale et communautaire, taxe additionnelle des droits de mutation, etc...)

## LES DÉPENSES DE LA COMMUNE



#### Entretien des bâtiments communaux :

- Voiries
- Ecoles
- Gymnases
- Cimetière
- Bibliothèque
- ...

#### Salaire du personnel communal

#### Remboursement des prêts

#### Investissements

Si vous désirez des renseignements supplémentaires ou des explications, vous pouvez vous adresser à Madame Elisabeth Laroche, adjointe chargée des finances par mail à l'adresse suivante : [elisabeth.laroche@mairie-meximieux.net](mailto:elisabeth.laroche@mairie-meximieux.net)



#### Mairie de Meximieux

3 rue du Ban hévenin  
01800 Meximieux

Cabinet du Maire

Téléphone : 04 74 46 08 81

Messagerie :

[cabinetmaire@mairie-meximieux.net](mailto:cabinetmaire@mairie-meximieux.net)

Le Maire reçoit sur rendez vous le mercredi

RETROUVEZ NOUS SUR LE WEB  
[www.ville-meximieux.fr](http://www.ville-meximieux.fr)